

mesures législatives imposent des frais d'obtention de permis plus élevés pour la bière étrangère, et imposent des prix uniformes pour la bière et le vin importés dans l'ensemble du marché des États-Unis. Les producteurs nationaux, en revanche, ont l'avantage de frais d'obtention de permis plus bas et la possibilité d'exercer une meilleure concurrence sur les prix dans les marchés locaux.

Tailles minimales requises

Les dispositions législatives fédérales des États-Unis prévoient des limites sur la taille des homards vivants ainsi que sur diverses espèces de poissons de fond importés du Canada. De nombreux États appliquent cette exigence concernant la taille minimale des homards importés non seulement aux homards vivants, mais également aux homards congelés et traités.

Loi sur la protection des mammifères marins

La Loi de 1972 sur la protection des mammifères marins («Marine Mammal Protection Act») interdit la capture et l'importation de certains mammifères marins et produits dérivés, sous réserve de certaines exceptions. L'interdiction ne s'applique pas aux mammifères marins pris par les peuples autochtones de l'Alaska à des fins de subsistance pas plus qu'aux produits dérivés utilisés dans la confection et la vente d'artisanat et de vêtements autochtones authentiques. Il n'existe pas d'exception qui réserve aux peuples autochtones du Canada le même traitement de faveur.

Interventions du Canada

Un grand nombre de ces questions figurent à l'ordre du jour des négociations de l'Uruguay Round et de l'ALENA, en plus des négociations bilatérales. Le Canada a soumis le problème des mesures américaines à l'égard de l'alcool à un groupe spécial du GATT.

Pour ce qui concerne la décision de la CCSP sur les exportations de gaz canadien, l'Office national de l'énergie et le gouvernement de l'Alberta ont agi pour défendre les intérêts canadiens en s'assurant que les ventes de gaz sont conformes aux relations

contractuelles existantes. En décembre 1991, les négociations sur un règlement du différend ont été engagées entre la CCSP, la Colombie-Britannique et l'Alberta, sous l'égide des gouvernements canadien et américain.